

DECISION DU PRESIDENT N° D710_26_2026

Prise en application de la délibération du 16 avril 2026

Le Président de la Communauté de communes du Val de Sarthe,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 16 avril 2026, portant délégation de fonction du conseil de communauté au Président pour signer, au nom de la Communauté de communes les créances éteintes d'un montant inférieur à 3 000 € H.T.,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

DECIDE

Article 1^{er} : Sur proposition de Monsieur le Trésorier, d'admettre en créance éteinte sur le budget eau potable les montants suivants :

Exercice	Nom du débiteur	Objet du titre	Reste à recouvrer	
			HT	TTC
2025	Guérin Estelle	Consommation eau potable	67,84 €	71,57 €
2021	Beltzung Corine	Consommation eau potable	30,64 €	32,35 €
2022	Beltzung Corine	Consommation eau potable	81,43 €	85,91 €
2023	Beltzung Corine	Consommation eau potable	118,22 €	124,72 €
2024	Beltzung Corine	Consommation eau potable	132,46 €	139,77 €
2025	Prat corinne	Consommation eau potable	198,81 €	209,73 €
			629,40 €	664,05 €

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de la Sarthe et publiée.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 01.09.2026

Le Président, Emmanuel Franco



A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Emmanuel Franco, the President.